L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 25 AOUT 1876. | 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 25 AOUT.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT
DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRETAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—350 boîtes, souliers et brodequins.

La solution de la question Africaine.

La présence d'une race, aussi complètement distincte que l'est la race noire de la race blanche, au milieu d'un peuple naissant et se développant rapidement ne pouvait manquer de créer un embarras et un danger. Mais cet embarras et ce danger se sont accrus, pour la république américaine, du jour où les Etats situés au nord d'une certaine ligne, s'étant débarrassés de leurs esclaves d'origine africaine en les vendant aux Etats du Sud, ont pu prendre une position différente de celle que commandait à ces derniers Etats l'institution de l'esclavage. La question de race est ainsi devenue une question sectionnelle.

Les gens qui demandaient l'abolition de l'esclavage en raison de leurs principes humanitaires, ne constituaient qu'une infime minorité dans la nation, mais cette institution étant considérée au Nord comme la base de la suprématie politique du Sud dans l'Union, il se créa un parti puissant dont l'objet était en s'attaquant à l'institution, de renverser cette suprématie. C'est ce qui explique pourquoi le parti républicain ne s'est pas arrêté à l'émancipation qui eût dû satisfaire les abolitionistes sincères.

En voyant les Etats confédérés vaincus reconstituer en 1866, sous Andrew Johnson, leurs gouvernements d'Etat et se préparer à reprendre leurs places dans les conseils de la nation, le parti républicain a compris que son but était manqué et que la démocratie nationale réorganisée ne tarderait pas à reprendre le pouvoir, tandis que le Sud, malgré sa défaite, ses pertes et l'ostracisme dont ses principaux citoyens étaient frappés, retrouverait la prépondérance qu'on lui avait enlevée au prix de quatre années de guerre, de 500,000 hommes tués et de trois milliards de dollars de dettes.

C'est alors que le Congrès sectionnel, qui siégeait en 1867 et 1868 imagina de donner aux affranchis du Sud et à tous les hommes d'origine africaine le droit de citoyenneté et de vote et de reconstruire les gouvernements des Etats du Sud avec ce nouvel élément électoral.

On sait quels ont été les résultats de cette expérience politique, nous n'avons pas besoin de les rappeler. Nous voulons seulement constater que la question de race, loin d'avoir disparu avec l'abolition de l'esclavage, a reparu aggravée, sous une autre forme.

Le résultat pratique de la reconstruction avait été de soumettre politiquement la race blanche à la race noire. Ce changement anormal et extrême, ne pouvait manquer de créer un violent antagonisme de races. Etabli en violation du droit constitutionnel le plus clair, le système n'a pu être maintenu que par la fraude et la force et en dépit de toutes les interventions fédérales, il s'est disloqué de toute part. Il ne reste plus que trois Etats sur onze où la domination de la race noire ait subsisté.

Bien qu'ayant confessé l'échec complet de l'épreuve tentée au moyen de la reconstruction, le parti républicain n'en persiste pas moins à faire de la question noire une des questions de la campagne présidentielle, et il continue à la présenter comme une question sectionnelle.

Or, il arrive aujourd'hui que les démocrates—ceux du Sud aussi bien que ceux du Nord—déclarent hautement et solennellement qu'ils acceptent les amendements constitutionnels qui ont accordé aux gens d'origine africaine des droits civils et politiques égaux à ceux des blancs.

Il n'y a donc plus, aux yeux de la Constitution et de la loi, ni noirs, ni jaunes, ni blancs, il n'y a que des citoyens américains ayant les mêmes droits, des bords du golfe du Mexique à ceux du lac Supérieur, d'un Océan à l'autre. Il ne devrait donc plus y avoir de question noire. D'après le programme des démocrates il n'y en a pas.

Qui donc maintient une question noire, comme question sectionnelle devant le pays? Le parti républicain qui a intérêt à perpétuer l'antagonisme des races au Sud, afin d'empêcher cette section de reprendre son influence politique dans l'Union.

Tandis que les démocrates proclament ouvertement l'égalité des droits et invitent les deux races à une réconciliation et à une fusion, le parti républicain persiste dans sa politique qui est de maintenir la séparation des races et de procurer par la fraude et la force à la race noire les moyens de dominer encore dans les gouvernements du Sud.

Examinons, maintenant, les conséquences qui suivraient le triomphe de l'un ou l'autre de ces deux partis.

N'est-il pas évident que si les républicains réussissent à réinstaller au pouvoir dans le Sud les radicaux qui sont composés presque exclusivement de citoyens d'origine africaine, on n'aura pas fait un pas vers la solution de la question de race?

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Le régime des carpet-baggers et des noirs unis n'a produit que misère, ruine et dégradation et perdesse tout cela un violent antagonisme de race. Cet antagonisme s'aggravera et conduira à des conséquences redoutables. La question noire restera dans la politique de l'Union une question sectionnelle grosse de dangers. Elle reparaîtra à chaque élection comme une menace pour la tranquillité générale, comme un levier entre les mains d'un parti peu scrupuleux.

Supposons, au contraire, que ce soit le parti démocrate qui l'emporte, et qu'il l'emporte avec l'appui d'une fraction assez considérable des votants de couleur.

Le parti républicain une fois renversé du pouvoir, se disjoindra entièrement—il ne tient déjà plus que par le lien commun qu'établit la possession du pouvoir. Le radicalisme aura disparu de la scène, et le parti démocrate l'occupera toute entière. Il sera au pouvoir le représentant non d'une section mais de toutes les parties de l'Union, non d'une race mais de tous les citoyens américains sans distinction d'origine.

Avec le triomphe d'un parti national, qui, loin de contester aucun des droits acquis, les a reconnus à l'avance, la question de race aura entièrement disparu. L'opposition pourra être basée sur des questions de tarifs, de finances, d'administration intérieure ou de politique extérieure, elle ne pourra plus s'appuyer sur des hostilités sectionnelles entre le Nord et le Sud, ni sur un antagonisme entre les races.

Il se formera certainement un autre parti qui prétendra pouvoir administrer autrement ou mieux les affaires du pays, mais l'égalité des droits entre les races n'étant plus en litige, les citoyens se diviseront entre les deux partis sans égard à leur origine et, la division des gens de couleur entre deux partis nationaux tous deux, sera la meilleure garantie que leurs droits ne seront pas attaqués.

Avec le triomphe des radicaux, nous ne voyons dans l'avenir que la prolongation de l'antagonisme des races, des conflits et des luttes sans cesse renouvelés; avec une victoire démocratique nous ne pouvons que prédire avec confiance l'établissement d'une entente cordiale entre les races, l'oubli des dissensions passées et la disparition d'une question irritante et dangereuse qui a déjà arrêté dans son essor la république américaine et qui, en restant comme un ferment de haine entre deux sections, compromettrait les hautes destinées auxquelles est appelé le peuple américain.

GRAND MEETING DÉMOCRATIQUE A LA POINTE COUPÉE.—Un grand meeting de ratification des nominations démocratiques a eu lieu mercredi à la Maison de Cour paroisse Pointe-Coupée. Le meeting a été appelé à l'ordre à onze heures par le président du comité de paroisse et M. F. L. Claiborne a été invité à présider. L'assemblée était excessivement nombreuse et comprenait presqu'autant d'électeurs de couleur que de blancs, mêlés à ces derniers.

Le meeting a été harangué par le général Nicholls, l'honorable L. A. Wiltz, l'honorable H. N. Ogden, l'ex-gouverneur Wickliffe, l'hon. Geo. Dupré, le capitaine Jumel et autres. MM. Nicholls, Wiltz et Dupré ont aussi harangué la foule en français. Les discours des orateurs ont été très applaudis et des résolutions ratifiant les programmes et les nominations de St-Louis et de Baton-Rouge ont été adoptées. Il règne dans la paroisse un grand enthousiasme, et la plus grande harmonie existe entre les deux races; aussi compte-t-on sur une très forte majorité pour la bonne cause. C'est une véritable révolution pacifique qui se prépare pour les élections de novembre.

INSIGNES DE CAMPAGNE.—M. Harrington, le libraire de la rue du Canal No 118, a mis en vente à 25 cents, des rubans tricolores portant les photographies de Nicholls et Wiltz. Les clubs peuvent se procurer à prix réduits.

VIN ROUGE.—Par le navire "Leopold et Marie," arrivé de Bordeaux, M. T. Bailly Blanchard jr., 37 Decatur, a reçu un envoi de vins rouges en barriques sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs. Voir aux annonces.

Londres, 7 août.—Le journal anglais le Daily News assure que le rapport des délégués anglais, sur les atrocités commises en Bulgarie, porterait à 12,000 le nombre des individus qui ont été tués, et à 60 le nombre des villages brûlés.

—Bordeaux, 7 août—M. Laporte, radical, a été élu conseiller général de Bordeaux par 1,211 voix.

—Les poursuites sont intentées à un journal radical de Marseille, pour un article dans lequel il est prétendu que, sitôt le budget voté, le maréchal, d'accord avec le Sénat, dissoudra la Chambre des députés. (*Estafette*.)

—La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, publie une dépêche d'Athènes annonçant que le roi Georges a écrit à son premier ministre, l'avisant de garder une stricte neutralité envers l'un et l'autre parti, ajoutant qu'il avait eu une conférence avec les ministres anglais, M. Disraeli et lord Derby, et que ceux-ci lui avaient assuré que l'Angleterre obtiendrait pour la Grèce certaines concessions du gouvernement ottoman en retour de sa neutralité.

—Sept officiers chinois, un capitaine et six lieutenants, viennent d'arriver à Berlin, où ils sont envoyés par leur gouvernement pour prendre du service dans l'armée prussienne et s'initier au système militaire de l'Allemagne.

—Nous lisons dans la *Patrie*:

Ainsi que nous avons été des premiers à l'annoncer, les intransigeants se préparent à mettre à profit les prochaines vacances pour entreprendre une nouvelle campagne.

Le jour même de la séparation des Chambres, ils lanceront un manifeste dont la rédaction a été confiée à MM. Louis Blanc, Floquet Madier de Montjau, et qui contiendra leur programme révolutionnaire. Ce sera une déclaration de guerre en bonne et due forme aux opportunistes.

Nous devons ajouter que c'est surtout dans les départements du Midi que les intransigeants entreprendront une campagne de banquets et de discours. Il va sans dire que Paris ne sera pas négligé par les ultra-radicaux.

On assure à ce propos que M. Gambetta, s'il est pris trop vivement à partie, se rendra à Marseille, qui semble devoir être le centre de l'agitation intransigeante, et y portera la guerre dans le camp ennemi.

Nous apprenons que M. le préfet de la Seine s'est pourvu devant le conseil de préfecture à l'effet d'obtenir l'annulation de l'élection de M. Calvinhac, nommé conseiller municipal du quartier de Charonne. Le pourvoi est fondé sur ce motif, que M. Calvinhac, dont il a été très difficile d'établir le domicile légal, n'est pas inscrit sur la liste des électeurs municipaux de Paris et n'est pas en mesure de justifier des conditions de résidence requises pour cette inscription. En effet, ce nouveau conseiller municipal qui est qualifié étudiant sur la liste électorale politique, n'est inscrit au rôle d'aucune des quatre contributions directes, et comme il paraît avoir résidé dans des maisons meublées depuis qu'il habite Paris, les moyens authentiques d'établir le domicile exigé par la loi semblent lui faire complètement défaut.

MARIAGES MIXTES.—On met sous nos yeux, dit un chroniqueur de la *Patrie*, la lettre de faire-part ci-après, *absolument authentique*. Nous la reproduisons *textuellement*, en retranchant, bien entendu, les noms et les désignations des endroits: mairie, église, etc.:

Monsieur X....., libre penseur, laisse par cela même à chacun sa liberté de conscience, tout en conservant la sienne, vient vous prier d'assister au mariage *civil* (le seul sérieux) de Mademoiselle***, sa petite-fille, avec Monsieur***, qui aura lieu le samedi 5 août 1876, à dix heures très précises à la mairie du.... arrondissement de la ville de Paris.

Monsieur X.... sera très heureux de vous trouver au rendez-vous qu'il vous donne.

Fidèle aux grands principes, ne voulant prendre aucune part à la cérémonie de l'Eglise, étant ennemi du cléricalisme, abhorrant le *syllabus*, niant l'infaillibilité papale, il croit être conséquent en s'abstenant de toute participation aux cérémonies reconnues par l'Eglise.

Lieu du rendez-vous: Mairie du.... arrondissement de la ville de Paris.

Madame X.... a l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle***, sa petite-fille, avec Monsieur***.

Et vous prie d'assister à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée le samedi 5 août 1876, à onze heures très précises, en l'église de ***.

La manie des imitations prend prétexte de tout. On a eu les jurys mixtes; voici venir les invitations mixtes. Le mari les fait à sa guise, la femme à la sienne, et qui donne à leur fille, la nouvelle mariée, l'exemple du [illegible] le plus complet dans le ménage.

—Les réfugiés de la Commune à Genève viennent de fonder un journal qui a pour titre: *la Haine*; la rédaction en chef, qui avait été offerte à Rochefort, a été prise, à la suite de son refus, [illegible] Delahaye, [illegible] qui avait fondé à Bruxelles [illegible] journal la *Liberté*.

Cette même société vient de créer un second [illegible] de Londres [illegible] Rhône: le *Révolté social*, dont Jourde [illegible] qui le directeur.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LES CLUBS EN CONSEIL.

Club central du premier ward.

Une élection à été tenue avant-hier soir par le Club central du premier ward, présidé par Mr O'Brien, pour le choix d'un délégué au comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur.

M. Henry Renshaw a été élu à la presqu'unanimité.

Club central du dixième ward.

Plus de douze cents votants du dixième ward se sont réunis avant hier soir au club central, sous la présidence de Mr O'Leary, dans le but de choisir un délégué au comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur.

Deux nominations ont été faites, celles de Mr Samuel Flower et de Mr A. D. Henriques, mais l'assemblée était si nombreuse que le président a décidé de renvoyer l'élection à aujourd'hui, vendredi. On votera par bulletins et un poll sera ouvert de sept heures du matin à huit heures du soir.

Après un discours par l'honorable R. H. Marr et le juge North Cullom, une résolution a été adoptée, invitant les hommes de couleur du ward, qui veulent devenir des démocrates, à participer aux séances du club central et à se faire inscrire comme membres.

Troisième ward.

Dans le troisième ward, un grand nombre de citoyens ont l'intention de contester l'élection de Mr Fitzpatrick comme délégué au comité central d'Etat. Ils déclarent que Mr E. H. Farrar a obtenu la pluralité des votes *bona fide*, et que c'est lui qui est le véritable représentant du ward.

Ils allèguent également fraude contre le président du club central, Mr Martin Finnerty, parce qu'une résolution avait été adoptée, ordonnant que l'on votât par bulletins, et que Mr Finnerty a passé outre, faisant voter *viva voce*.

Club Stonewall du Septième ward.

A la dernière séance de ce club, qui a eu lieu avant-hier soir, une résolution a été adoptée, invitant les hommes de couleur démocrates du septième ward à se faire inscrire comme membres sur le rôle et s'engageant à les protéger dans l'exercice de leurs droits.

Un cas d'habeas corpus.

Une demande d'*habeas corpus* a été faite hier matin, devant la Cinquième Cour de District, relativement aux trois propriétaires de maisons particuliers, messieurs B. Bertha, [illegible] Machado et Adam Wagner, qui ont été condamnés à dix jours de prison par le juge Lynch pour mépris de cour.

Après avoir entendu les arguments de Mr Rice, le juge Cullom a réservé son opinion et donnera une décision aujourd'hui.

Les dissensions dans le septième ward.

Nous apprenons avec le plus grand regret qu'une dernière tentative de conciliation vient d'échouer dans le septième ward, comme par un fait exprès.

Un compromis avait été effectué le matin par les comités de conférence des différents clubs de ward, en vertu duquel, messieurs Edwards et Fernon se retirant tous les deux de la présidence, on laissait à l'organisation Fernon le choix du président, du secrétaire et du trésorier, et à l'organisation Edwards le choix du vice-président, du secrétaire financier et du marshal.

Dans la soirée les deux clubs se sont réunis séparément.

Le compromis a été ratifié par la faction Edwards, quoique la plus belle part restait à la faction Fernon; mais ce dernier, pour un motif que nous ne pouvons expliquer, a fait tout manquer, en déclarant que le comité de conférence de son club l'avait mal compris et qu'il n'avait jamais donné sa démission comme président.

Mr F. O. Minor, président de ce comité, a dit alors que Mr Fernon lui avait répété encore le matin qu'il était prêt à se retirer si cela suffisait pour rétablir l'harmonie dans le ward.

L'ajustement que l'on eût été si heureux de constater n'a donc pas eu lieu, et tout est rompu de nouveau, mon gendre!

On nous assure que déjà deux clubs qui soutenaient Mr Fernon se sont prononcés en faveur de Mr Edwards comme président du club central, et il est probable que cet exemple sera généralement suivi. Nous l'espérons, car si Mr Fernon reste seul de son côté, il est clair qu'on n'aura plus besoin de compromis pour rallier tous les éléments conservateurs du septième ward.

D'un autre côté, si M. Fernon est la seule pierre d'achoppement dans la voie des compromis, il nous semble qu'on devrait l'abandonner; car mieux vaut certainement risquer de perdre, le cas échéant, le vote de M. Fernon, qui s'est converti à la démocratie il n'y a pas très longtemps, nous dit-on, que de risquer de diviser les démocrates et les conservateurs du ward.

Un représentation dans les bureaux d'enregistrement.

Le colonel I. W. Patton, président du Comité Central d'Etat du parti démocratique et conservateur, a adressé la lettre suivante à C. C. Antoine:

Monsieur—Au nom du Comité Central d'Etat du parti démocratique et conservateur, j'ai l'honneur de vous demander de nommer un commis démocrate dans chaque bureau d'enregistrement.

Si vous êtes disposé à faire droit à ma requête, je vous enverrai une liste de noms afin que vous puissiez choisir.

Votre obéissant serviteur,
I. W. PATTON,
Président du Comité Central d'Etat du parti démocratique et conservateur.

Notre petit César n'a pas encore donné de réponse.

Superviseurs d'enregistrement et leurs commis.

C. C. Antoine a fait les nominations suivantes:

Jefferson (rive droite)—Anthoney Lefleur, commis.

Septième ward—O. L. Gardner; A. Gaudolphe commis.

Onzième ward—Louis Backus, superviseur; E. R. Davis commis.

St-Tammany—Geo. A. Chevalier, commis.

Superviseurs des Etats-Unis.

Le juge Hill, du district fédéral de l'Etat du Mississippi, a siégé hier, afin de désigner les superviseurs d'enregistrement et d'élection pour les Etats-Unis, en prenant un de chaque parti dans chaque paroisse de l'Etat et dans chaque ward de la Nouvelle-Orléans.

Il a été obligé d'ajourner sa cour, parce que les listes des noms qui doivent être proposés n'ont pas encore été présentées.

Rapport mortuaire.

Le rapport mortuaire du Bureau de santé indique qu'il y a eu, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler, cent-cinq décès à la Nouvelle-Orléans.

Il y a eu quinze cas de fièvres, huit cas de congestion cérébrale et dix-sept cas de consomption ou phthisie.

Une querelle regrettable.

Avant-hier soir une affaire malheureuse a eu lieu dans le second ward, après la séance d'un club démocratique et conservateur, entre Jerry McCarthy, Mike Fox, H. C. Brown et J. Kelly, rue Magazine près St-Joseph.

Il ne s'agissait pas de politique le moins du monde, comme l'ont dit deux journaux d'entre-Canal, la querelle ayant un caractère tout à fait personnel.

McCarthy était ivre et bégayait des paroles incohérentes, lorsque Kelly s'est approché et lui a adressé la parole.

McCarthy a tiré aussitôt son pistolet de sa poche, a menacé de faire feu sur lui. Mike Fox, qui est l'ami de Kelly et qui se trouvait là, a pris le pochard à bras le corps et l'a jeté par terre.

McCarthy a tiré alors un coup de pistolet qui n'a atteint personne et quoiqu'on dans la foule a fait feu sur lui, l'atteignant à la hanche et le blessant légèrement.

Un officier de police en entendant les deux détonations s'est précipité et a essayé de désarmer McCarthy qui était dans la position horizontale.

En se baissant son pistolet est tombé, et le coup partant à quelques pouces de la tête de McCarthy, celui-ci a eu le visage brûlé par la poudre.

Mike Fox, H. C. Brown et J. Kelly ont été arrêtés.

Le squelette mystérieux.

Nous recevons la lettre suivante au sujet du squelette qui a été trouvé dans une maison de la rue Dryades No 340:

Nlle-Orléans, 24 août 1876.

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelques jours il est question dans tous les journaux, notamment dans l'*Abeille*, d'un corps, ou plutôt d'un squelette qui aurait été trouvé dans une maison [illegible] de la rue Dryades [illegible] [illegible]

Durant ces quatre ans ou ces vingt mois cette fosse n'aurait donc jamais été vidée, ou ne l'aurait-on été qu'à moitié? Comment expliquez-vous cela? Respectueusement,

UN LECTEUR.

Nous répondrons à la question qui nous est posée par Un Lecteur, que trois des agents les plus habiles du service de sûreté de la police ont été chargés de faire une enquête, et que l'on nous assure qu'ils sont déjà sur la voie.—Jusqu'à présent ces agents ont gardé le secret sur le résultat de leurs perquisitions, et ils ont raison, car ils ne veulent pas donner l'éveil aux coupables.

Des présomptions très fortes indiquent cependant que le squelette trouvé est réellement celui du juge McArthur, disparu il y a vingt mois; donc, il faut supposer que la fosse d'aisance de la maison rue Dryades No 340 n'a pas été vidée depuis cette époque.

La centième année d'un siècle.

Un abonné nous écrit pour demander à quel siècle appartient l'an 1800. Evidemment au 18e comme l'an 100 appartient au premier, sans quoi le 1er siècle n'aurait eu que 99 ans.

Noms des tués et des blessés dans l'accident du chemin de fer Jackson.

Nous avons raconté dans notre colonne de dépêches le triste accident arrivé à un convoi de passagers du chemin de fer Jackson, à Tagaloo, Mississippi.

Voici, d'après les renseignements qui nous ont été fournis la liste correcte des tués et des blessés:

TUÉS.

Alphonse Villeneuve, âgé de 25 ans, un Canadien qui venait se fixer à la Nlle-Orléans, et Cramer, un mendiant de Hambourg, qui s'était caché pour voyager inaperçu.

BLESSÉS.

Al. Arnott, Nlle-Orléans, messager de l'express, main écrasée.

Un garçon de couleur du nom de Lewis, légèrement blessé.

Rév. B. Roybouse, du collège de l'Immaculée Conception, Nlle Orléans, légèrement blessé.

Fred. Miles, de St-Louis; W. T. Tinkle, agent de la malle; C. H. Lay, Jr., de Boston; W. P. Harris, Jackson, Mississippi; tous blessés à la tête, mais pas dangereusement.

J. Vicario, Nlle-Orléans, blessé à la jambe.

T. A. Hopkins, couleur, de Canton, blessé à la tête.

H. H. Winn, shérif du comté de Holmes, Mississippi, blessé légèrement.

Un chinois, nom inconnu, ami de Wang Chung, de la Nlle-Orléans, blessé dangereusement.

Deux espagnols, résidents de la Nlle-Orléans, mais dont les noms sont inconnus parce qu'ils ne parlent pas l'anglais.

H. Williams, couleur, chauffeur de la locomotive, grièvement contusionné.

Al. Baugh, messager de l'express, blessé à la jambe.

La lettre suivante explique les causes de l'accident:

McComb City, 23 août 1876.

A W. W. Finley, bureau du receveur du chemin de fer Nouvelle Orléans, St. Louis et Chicago.

Il a plu hier soir avec une violence inouïe dans cette région, à huit milles et demi de Jackson, Mississippi, et un ponceau de douze pieds a été miné par l'eau directement sous le train. La locomotive a passé ainsi que le wagon de la malle, mais le wagon des fumeurs et le wagon des dames, ont versé. Les sleeping cars n'ont pas été endommagés. Les passagers qui ont été blessés se trouvaient dans le wagon des fumeurs et dans celui des dames.

Voici la liste des victimes:

Un mendiant qui voyageait sans billet de passage a été tué, deux passagers ont été blessés mortellement et dix autres ont été blessés plus ou moins grièvement. Aucun autre n'a été dangereusement.

La pluie a été légère des deux côtés de la vallée que traverse la voie et il semblerait que l'orage ait concentré toute sa furie dans cet endroit.

E. D. FROST,
Administrateur-général.

Un autre convoi a été jeté hors la voie dans la même nuit près de Kenner. Heureusement qu'il n'y a pas eu d'accident graves.

TEMPERATURE.—24 Août 1876.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	78	25
Midi	94	34
3 P. M.	94	34
6 P. M.	88	31

LES FONDS SECRETS DE LA PRESSE.—L'*Indépendance* (anciennes *Landes*) a recherché le montant des fonds secrets des principales puissances.

Voici des chiffres qui ne s'appliquent qu'à la presse:

Grèce	1,000,000 de fonds secrets.
Italie	1,000,000
Espagne	1,500,000
Turquie	2,000,000
Russie	3,000,000
Autriche	5,000,000
Angleterre	8,000,000
Allemagne	17,000,000

Nous le répétons, ce ne sont pas là les chiffres des fonds secrets du budget général, mais simplement ceux des fonds attribués à la presse.

Pour ne parler que de l'Allemagne, son fameux "Bureau de la presse" a des ramifications partout. Le prince de Bismarck n'a rien négligé; il a des correspondants dans tous les pays du monde: il en a en Europe dans toutes les ambassades, d'où on lui envoie, chaque semaine, un rapport sur la situation générale du pays, sur la presse, sur les armées, sur les faits et gestes des personnages en renom; il en a en Asie, dans l'Hindoustan, en Océanie, à Bornéo, en Amérique, surtout dans le Sud, en Afrique, en Egypte, en Tunisie et dans le Maroc. Son armée de "reptiles" lui rend plus de services que ses 800,000 soldats; c'est avec elle qu'il a préparé les campagnes du Schleswig, d'Autriche et de France.

C'est avec ses fonds secrets que l'Angleterre entretient une partie de son crédit à l'étranger. On affirme que le gouvernement anglais a soutenu financièrement la Turquie dans le principe; croit-on qu'on fera figurer au budget de 1876 la somme qui a été allouée aux Ottomans?

Il n'est pas un Etat en Europe qui n'ait ses fonds secrets.

La France n'a, en fait de fonds secrets, qu'une somme relativement insignifiante: 2 millions.

—Nous lisons dans une correspondance de Shanghai:

Les Chinois sont actuellement en proie à une panique à laquelle les f[illegible] seraient exposées en Europe. Ces malheureux, qui tiennent à la queue de cheveux qu'ils portent sur le sommet de la tête, comme à un objet sacré, sont réduits à la protéger en la tenant dans leur main, ou à la cacher sous leur coiffure.

Une société secrète, dont tous les membres se reconnaissent à certains signes maçonniques, a juré en effet, par l'eau et le feu, la destruction de toutes les queues du Céleste Empire. Cette société, fondée à Shangai, s'est propagée dans tout l'empire avec la rapidité de l'éclair.

Elle compte déjà 25,000 adeptes. Dans les réunions publiques, dans les fêtes, mêlés à la foule, ces adeptes coupent cette fameuse queue avec une telle dextérité que la personne qui subit cette terrible opération ne s'en aperçoit pas.

Les redoutables chevaliers du ciseau n'épargnent personne, ni homme fait, ni enfant, ni vieillard. Ils pénètrent pendant la nuit dans l'intérieur des habitations pour y remplir la mission qu'ils se sont donnée. En plein jour, dans les rues isolées, sur les grandes routes, ils abordent les piétons sous un prétexte quelconque, et, par ruse ou par force, ils les débarrassent du gracieux appendice.

L'affaire devient tellement grave que le gouvernement de Pékin a ordonné des poursuites rigoureuses contre les coupables.

—Le correspondant du *Times* à Paris lui écrit que l'attention se porte en ce moment sur plusieurs projets de travaux publics américaine et surtout sur deux entreprises d'une grande importance pour le commerce du monde, la jonction océanique de Panama et la traversée maritime à travers la péninsule de Floride.

En ce qui concerne la jonction des deux entreprises, une concession [illegible] a été accordée par le gouvernement de Colombie à un ingénieur français, M. de Gogorza, [illegible] les explorations [illegible]

[illegible]

—Un drame [illegible] *Figaro*.

[illegible]

—Les charges [illegible]

Voici la lettre qui nous arrive [illegible] dit-il, avec [illegible]

Monsieur,

Permettez-moi d'employer la voie du *Charivari* pour protester contre l'accusation [illegible]

[illegible]

On se sert pour cela, paraît-il, d'un petit instrument de [illegible]

[illegible]

Agréez, etc.

REVUE ANNUELLE
DU
Marché Commercial et Financier
DE LA
Nouvelle-Orléans.

Notre édition de [illegible] contiendra, comme de coutume, une revue analytique des affaires commerciales et financières de la place de la Nouvelle-Orléans. Cette revue sera [illegible] statistiques les plus importantes [illegible] vail toutes les informations [illegible] utiles, tout en évitant les longueurs et les superfétations qui naissent [illegible] exposé destiné à présenter [illegible] semble les opérations de l'année [illegible] fluctuations des cours.

Dans le même numéro [illegible] sous le titre de JOURNAL DE CAMPAGNE, tous les documents [illegible] la propagande électorale [illegible] grammes, biographies des candidats [illegible]

Nous prions les patrons de l'Abeille qui désirent insérer des annonces dans le numéro du 1er septembre qui aura [illegible] grand nombre d'exemplaires, de [illegible] adresser le plus tôt possible.

Les personnes qui voudraient [illegible] nombre d'exemplaires de ce numéro sont également priées de nous adresser leurs commandes à l'avance.

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES [illegible]

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Avis.

[illegible]

B P
B B J

Vin rouge en barriques.

[illegible]

Demande de cheval.

[illegible]

En débarquement du navire
LEOPOLD ET MARIE,
de Bordeaux.

[illegible]

Gagez! Gagez! Gagez!

[illegible]

CHEMISERIE PARISIENNE

[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible]

Jefferson Academy,

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

Collège Commercial St-Stanislas

[illegible]

Collège Commercial et Classique,

[illegible]

Robt M. LUSHER, Principal.

[illegible]

INSTITUTION ST-LOUIS

[illegible]

Mount St-Mary's College.

[illegible]

A. F. HARRINGTON,

[illegible]

Académie de la Visitation.

[illegible]

COLLÈGE ST-VINCENT.

[illegible]

Pâtisserie Végétal Indien,
du Dr Chas. DELERY.

[illegible]

M. ELIE,

[illegible]

PHARMACIE FRANÇAISE
A. CARROUCHE,

[illegible]

Avis.

[illegible]

CHAS. KELLS

[illegible]

LES
Négociants-Commissionnaires
Garantissent leurs avances en y appliquant à temps, à
Leurs planteurs cotonniers
LE
DESTRUCTEUR DE
VERS A COTON,
du TEXAS.
Poison certain contre les chenilles.

UNE LIVRE
Suffit pour quatre arpents.
Demandez la brochure.
Un [illegible]

A vendre par
H. J. RIVET,
AGENT-GENERAL EN
LOUISIANE.
Pharmacien et Droguiste,
Marchand de
[illegible]
Importateur de
MÉDICAMENTS FRANÇAIS,
Propriétaire du
Célèbre Amer Peychaud,
[illegible]
LES POIRES DE L'ETAT
de la
LOUISIANE,
1876 et 1877,
[illegible]
PRIX MODÉRÉS.
[illegible] rue de Chartres et [illegible]
[illegible]
Nlle-Orléans, Lne.

$35,000

De Diamants, Montres, Bijoux et Chaines en or,

AUX PRIX COUTANTS, AU COMPTANT SEULEMENT,

Durant trente jours à dater du 27 Juillet.

C'est, positivement, une VENTE faite AUX PRIX COUTANTS dans le but de réduire le stock.

Dans quelques cas, les articles seront offerts AU-DESSOUS DES PRIX COUTANTS. Les acheteurs sont invités à venir les examiner. Chaque article est garanti.

A. M. HILL, Bijoutier,
Au No. 26 de la rue St. Charles, coin Commercial Place,
NOUVELLE-ORLEANS.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Français.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

[illegible]

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur [illegible] Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGENE CLICQUOT

[illegible]

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL.

[illegible]

BERGIER & DE SHEY, Sole Agents, 48 Decatur St.

[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et moulins.

[illegible]

LEOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]

LOUISIANA EQUITABLE
LIFE
Insurance Company,
Coin Carondelet et Gravier,
[illegible]

[illegible]

Germania Insurance Company,
Bureau: No 124 de la rue de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

AUGUSTE'S
Continental Restaurant,

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC,

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Tabac à fumer et à priser.

[illegible]

MM. Granguard & Schneller,

[illegible]

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire et

[illegible]

A vendre.

[illegible]

CORDES DE BOIS,

[illegible]